

## AVIS PUBLIC

---

### DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

**AVIS PUBLIC** est par les présentes donné par la soussignée, Secrétaire de l'arrondissement d'Outremont :

1° **QUE** l'arrondissement doit statuer sur une demande de dérogation mineure reçue par la division urbanisme, permis et inspection de la Direction d'arrondissement adjointe – Gestion du territoire, du patrimoine et du bureau de projets, visant l'immeuble situé au **88, avenue Duchastel** et portant sur l'objet suivant :

- La demande de dérogation mineure vise à déroger à la marge arrière prévue à la grille des usages et normes de la zone RA-8 du *Règlement de zonage 1177* afin d'autoriser un empiètement existant du bâtiment de 0,37m dans la marge arrière de l'immeuble situé au 88, avenue Duchastel.

La grille des usages et des normes de la zone RA-8 du *Règlement de zonage 1177* prévoit pour l'usage Habitation de catégorie I « unifamiliale » ayant un groupement isolé, une marge arrière de 4,57m.

- La demande de dérogation mineure pour l'immeuble situé au 88, avenue Duchastel a fait l'objet d'une recommandation favorable, avec une condition, de la part du Comité consultatif d'urbanisme lors de la séance tenue le 13 mai 2026.

Les travaux étant déjà exécutés, l'agrandissement arrière empiète actuellement de 0,37m dans la marge arrière.

2° **QUE** le conseil d'arrondissement statuera sur cette demande de dérogation mineure au cours de sa séance ordinaire devant se tenir à **19 h le mardi, 2 juin 2026** à la salle du conseil de l'arrondissement située au 530, avenue Davaar à Outremont;

3° **QU'À** l'occasion de cette séance, toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil sur cette demande;

4° **QUE** dans l'éventualité où le conseil décidait d'accorder cette demande de dérogation mineure, la dérogation visant à déroger à la marge arrière prévue à la grille des usages et normes de la zone RA-8 du règlement 1177 afin d'autoriser un empiètement existant du bâtiment de 0,37m dans la marge arrière de l'immeuble situé au 88, avenue Duchastel sera réputée conforme aux dispositions du *Règlement de zonage 1177* de l'arrondissement d'Outremont.



Pour de plus amples renseignements, veuillez-vous contacter M. Dominic Livernois-Diotte, agent de recherche en urbanisme au 514-299-6280 à la Direction adjointe d'arrondissement – Gestion du territoire, du patrimoine et du bureau de projets.

Toute personne intéressée peut consulter ce projet sur le site internet de l'arrondissement, à l'adresse suivante :

<https://montreal.ca/articles/consultations-publiques-dans-outremont-6786>

Montréal, le 15 mai 2026

La Secrétaire d'arrondissement,

Julie Desjardins, avocate